

**RÉSUMÉ**  
**sur la Communication de la Commission au Parlement Européen, au**  
**Conseil, au Comité Économique et Social Européen et au Comité des**  
**Régions**  
**Rapport sur la mise en oeuvre du cadre de l'UE pour les stratégies**  
**nationales d'intégration des Roms**  
**COM (2014) 209 final**

La Chambre des députés salue la continuité en ce qui concerne l'élaboration d'un cadre global, basé sur des éléments concrets, pour l'intégration des Roms, clairement liée à la stratégie Europe 2020.

Le cadre de l'UE représente un dénominateur commun pour tous les États membres qui, à leur tour, ont l'obligation de l'adapter à chaque situation nationale.

Le présent Rapport met en évidence, pour la première fois, les progrès enregistrés dans les quatre domaines clé: éducation, occupation de la main d'œuvre, santé et logements, et aussi, la lutte contre la discrimination et l'utilisation des fonds.

En Roumanie, le Gouvernement a adopté, en septembre 2011, *La Stratégie d'inclusion des citoyens roumains appartenant à la minorité des Roms pour la période 2011 - 2020*, qui remplace les documents de politiques publiques pour les Roms, adoptés jusqu'à l'an 2011. Dans ce sens, la Chambre des députés a débattu un projet de loi concernant l'établissement de la Fondation "Projet Ferentari" (loi qui, à la demande du président de la Roumanie, est soumise à la procédure de révision, et a comme objet de réglementation, l'établissement de la Fondation mentionnée au-dessus, sous la coordination du Secrétariat Général du Gouvernement. Le but de cette Fondation est de dérouler certains projets, programmes et activités qui visent l'inclusion sociale des citoyens roumains appartenant à l'ethnie des Roms).

Toutefois, en Roumanie, comme dans d'autres États membres, on a fait des efforts considérables pour l'intégration des Roms sédentaires, mais, les stratégies nationales ne sont pas suffisantes pour résoudre avec succès, leurs problèmes, surtout ceux des Roms nomades.

La Chambre des députés recommande à la Commission européenne, d'introduire, dans son agenda de travail, un débat concernant l'achèvement d'une stratégie innovatrice basée sur la reconnaissance de l'ethnie des Roms en tant qu'ethnie européenne, en vue de promouvoir un ensemble de principes qui soient à la base de l'élaboration d'un projet unique européen, dédié à cette minorité. Celui-ci ne doit pas être conçu seulement comme un cadre pour les stratégies nationales d'intégration des Roms, comme jusqu'à présent.